



PRÉSENTATION POCLETTE COLLÈGE

Rentrée 2011

Madame, Monsieur,

Vous souhaitez inscrire votre enfant à l'Institution Notre Dame de la Providence, pour la section tertiaire.

Vous trouverez dans cette pochette :

- 1. Un bref historique de l'Institution.**
- 2. Les contacts.**
- 3. Présentation des trois cycles.**
- 4. Propositions diverses.**
- 5. Le site internet de la Providence.**
- 6. Le mode d'emploi pour consulter absences et notes de votre enfant.**
- 7. Le coût d'un collégien.**
- 8. La présentation de l'association des parents d'élèves (APEL).**
- 9. Les conditions Financières.**
- 10. Une demande d'autorisation de prélèvement.**

Des portes ouvertes le Samedi 26 mars sont proposées aux élèves qui souhaitent découvrir la l'Établissement. Vous pouvez nous contacter au 03 29 56 17 77.

Nous souhaitons qu'elle retienne votre attention et sommes à l'écoute de toutes demandes complémentaires.

G.A. Massoni

P.S. Le projet éducatif de l'Institution est remis aux familles pendant l'entretien qui précède l'inscription

14, Rue Pasteur 88109 SAINT DIE Cedex
Tel : 03.29.56.17.77 - Fax : 03.29.55.33.64
e-mail : prodie2@scolalor.net
www.providence-stdie.com

BREF APERCU HISTORIQUE

En **1762**, un jeune vicaire de Metz et une ouvrière d'un atelier de tissage, ouvraient à St Hubert (Moselle) la première école des Soeurs de la Providence. Grande était l'ignorance et plus grande encore la misère des campagnes : de cette double constatation avait jailli l'intuition de l'Abbé Jean Martin Moÿe : envoyer aux populations des campagnes, des jeunes filles, pour partager leur vie et instruire les enfants.

Très vite les écoles se multiplient en Lorraine. En **1784**, le chanoine RAULIN, ami de Jean Martin Moÿe en établit une à Saint-Dié. Elle accueillait 150 enfants du Faubourg Saint Martin. Mais elle disparut à la Révolution. La tourmente passée, l'école est rétablie et confiée à une jeune religieuse, Soeur Victoire THOMAS. Après des débuts difficiles, l'école est autorisée en **1817**. Soeur Victoire dirige avec courage cette école pendant un demi-siècle selon l'esprit du Père Moÿe. En **1831** l'école compte 130 élèves. En **1846** Soeur Victoire construit des classes nouvelles, ouvre un internat et bâtit la chapelle actuelle.

Après la première guerre mondiale, l'école ne cesse de se développer. Un cours commercial, embryon de l'actuel Lycée Professionnel est ouvert en **1925**. En **1929** un nouveau bâtiment s'élève, celui qui abrite les classes du collège aujourd'hui. En **1939**, l'établissement passe à l'enseignement secondaire et les premiers bacs sont subis avec succès dès **1941**. En **1948** le cours technique qui existait depuis 1925 est officiellement reconnu. Puis s'amorce une période de construction : **1951-52** un nouvel internat, rue Pasteur ; 1959 un premier bâtiment est érigé rue d'Hellieule.

Les bâtiments s'ajoutent les uns aux autres : **1981-82** construction rue d'Hellieule d'un second bâtiment; **1987** : construction d'un bâtiment rue de la Gare **1997** : rue d'Hellieule construction d'un gymnase et d'une salle d'exposition ; **2004** : rue d'Hellieule, construction d'un nouveau bâtiment de restauration scolaire et restructuration des rez-de-chaussée.

En **2004**, après 220 ans de présence, les Sœurs de la Providence annoncèrent qu'elles remettaient à l'Evêque de St Dié, la charge de l'établissement. En septembre **2005**, la dévolution de la tutelle de l'établissement au profit du diocèse de St Dié est célébré en présence de l'Evêque, des Sœurs, de l'ensemble de l'équipe éducative et des familles.

Aujourd'hui, l'équipe éducative reste l'artisan d'un même projet éducatif, toujours dans l'esprit du Bienheureux Jean Martin MOYE, dans une école qui veut rendre les jeunes capables de responsabilités et de liberté face aux défis que lance le 21ème siècle.

L'INSTITUTION NOTRE DAME DE LA PROVIDENCE

est un ensemble scolaire composé de trois unités pédagogiques

ECOLE - COLLEGE - LYCEE PROFESSIONNEL

Chef d'établissement coordinateur de l'ensemble scolaire
et
Directeur du Collège et du Lycée Professionnel :

Gérard Antoine MASSONI
14 rue Pasteur 88100 SAINT DIE
Tel : 03.29.56.17.77 – Fax : 03.29.55.33.64
e-mail : prodie2@scolalor.net
www.providence-stdie.com

Adjoint de Direction

Christophe VINCENT

Directeur de l'Ecole :

Stéphanie MULLER
5 rue d'Hellieule 88100 SAINT DIE
Tel : 03.29.56.17.77 – Fax : 03.29.56.21.64
e-mail : prodie1@scolalor.net

Services communs Ecole - Collège - Lycée Professionnel

- Accueil
- Signalement absences Ecole
- Prise de rendez-vous auprès
des directeurs et des enseignants

Marie DEMETZ
Tel : 03.29.56.17.77

- Secrétariat

Marie Claude YUNG
Tel : 03.29.56.96.58

- Economat
- Facturation

Béatrice BOCQUEL
Tel : 03.29.56.96.57

- Educateur/Animateur
- LP Vie du lycée

Petit IGNATIO
Tel : 03.29.56.96.63 ou 03.29.56.17.77 Poste 24

- Educateur/Animateur
- Collège Vie du collège

Pauline BARTHEMEMY (6° et 5°)
Maryse HIRT (4° et 3°)
Tel : 03.29.56.96.63 ou 03.29.56.17.77 Poste 24

UNE ORGANISATION EN TROIS CYCLES

Cycle d'adaptation : 6^{ème}

La classe de 6e prépare la réussite de l'élève et son intégration au collège. Pour réaliser ces objectifs, elle s'appuie sur :

- une grille horaire de 23 H 30 de cours par semaine sur 5 jours (du lundi au vendredi)
- des études dirigées en demi-groupe assurés par les enseignants à raison de 3 à 4 heures par semaine.
- un dispositif de consolidation qui permet aux élèves de combler certaines difficultés en français ou en mathématique (à raison d'une heure par semaine).
- 1 H de quinzaine pour le professeur principal en alternative avec 1 H de devoir sur table.
- Pour les parents qui le souhaitent, l'établissement propose une heure d'étude de 16h25 à 17h20.

Les spécificités à la Providence :

- * la possibilité d'une seconde langue 6e à raison de 4 H par semaine (Anglais ou Allemand).
- * classe *Section Sportive Scolaire* (S.S.S.) – option **activités physiques de pleine nature** :

3 H d'enseignement de spécialité (VTT, escalade, activités nautiques) en plus des 4 H d'Education Physique et Sportive.

Cycle central : 5e - 4^e

C'est le cycle de la découverte et de l'éducation aux choix.

En classe de 5e :

- initiation au latin : une option de 2 H qui sera suivie jusqu'en 3e.
- des parcours diversifiés.

En classe de 4e :

- deux langues vivantes obligatoires dans toutes les classes de 4e. A la Providence, on peut étudier : anglais, allemand, espagnol.
- une option latin : 3 H par semaine (suite à l'option choisie en 5e).

En 4e est mis en place un dispositif de soutien pour des élèves qui nécessitent un accompagnement scolaire.

Cycle d'orientation : classe de 3e

C'est le cycle des choix vers les lycées.

- Troisième générale avec deux langues vivantes ou deux langues vivantes et latin.
- Troisième de découverte professionnelle pour les élèves envisageant une orientation soit au Lycée Professionnel ou un apprentissage.

Cette classe fonctionne avec une alternance de plusieurs semaines de stages en entreprise.

DES PROPOSITIONS DIVERSES

○ **Pastorale et catéchèse**

La catéchèse est proposée à tous les volontaires dès la classe de 6e. Des célébrations eucharistiques, une proposition au sacrement de confirmation est offerte. Chaque jeune peut aussi rejoindre un groupe de réflexion, un groupe d'activités à caractère caritatif.

○ **Activités sportives**

Tous les élèves sont affiliés à l'ASIP (Association Sportive de l'Institution de la Providence). Ils peuvent ainsi participer à différentes compétitions UGSEL et UNSS.

○ **Activités culturelles**

Divers clubs sont mis en place à chaque rentrée selon les demandes des élèves : guitare, chant, théâtre, permettent à chacun d'exprimer ses dons et ses talents.

Divers voyages linguistiques sont proposés et un jumelage avec un collège de Baden Baden permet des échanges fructueux.

SITE INTERNET DE LA PROVIDENCE

www.providence-stdie.com

Veillez trouver ci-dessous la page d'accueil de notre site Internet que vous pouvez consulter à tout moment.

Vous y trouverez :

- les dates des conseils de classes dans la rubrique Collège ou Lycée,
- les menus de vos enfants servis au self service en cliquant sur REST-SCOLAIRE, ils seront mis à jour régulièrement,
- les différents numéros de téléphone pour nous contacter,
- des renseignements divers sur l'école, le collège ou le lycée.

N'hésitez pas à le consulter régulièrement !

INSTITUTION NOTRE DAME DE LA PROVIDENCE - Windows Internet Explorer

http://www.providence-stdie.com/servelet/showInfo?Me=3635PR-1RP

Fichier Edition Affichage Favoris Outils ?

INSTITUTION NOTRE DAME DE LA PROVIDENCE -

Ensemble Scolaire
NOTRE DAME DE LA PROVIDENCE
Ecole
Collège
Lycée Professionnel

GRANDIR ENSEMBLE

Accueil
Ecole
Collège
Lycée Pro
APEL
CONTACT
Rest-Scolaire
UNSS
Optim Sport
Découverte Pro
CDI
Site Théâse

LA PROVIDENCE
Grandir ensemble

La communauté éducative de la Providence vous souhaite une heureuse année 2007.

Portes ouvertes le samedi 24 mars 2007
de 9 H à 12 H
et de 14 H 30 à 16 H00

Généralisation Scolaire, outil destiné aux parents (cliquez sur la flèche)

Site de la section Photo
<http://www.lapropphoto.org> (à voir absolument)

ACCUEIL

En Bref
plaquette collège
plaquette lycée
Logos
Plan

Torigné

de démarrage

Internet

100%

FR 11:42

SCOLINFO



Ce service proposé par l'Institution vous permet de voir, en temps réel les informations concernant votre enfant. En utilisant les codes proposés par l'établissement, vous pouvez voir les absences, retards, sanctions, notes et emploi du temps

- **Conditions particulières**

Vous devez posséder une connexion Internet
Internet Explorer 6
Acrobat Reader si vous voulez imprimer

- **Connexion au site.**

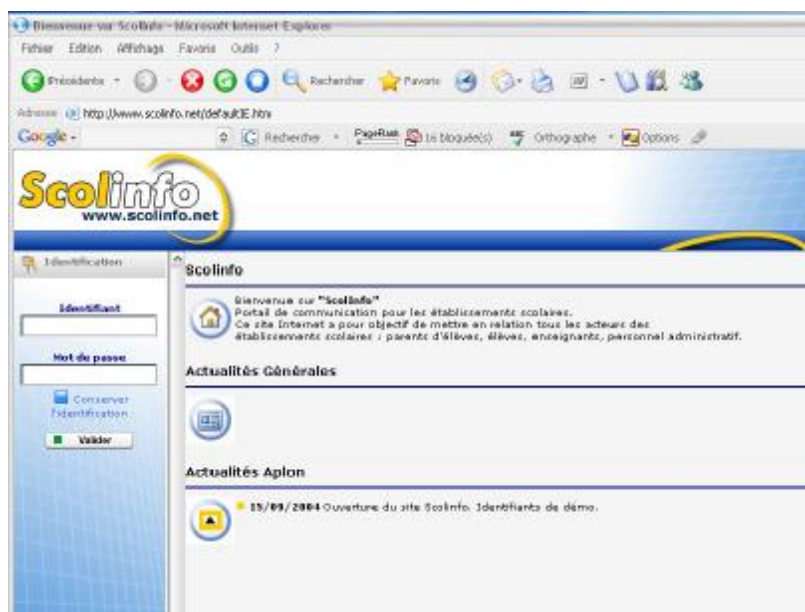
Dans votre navigateur, vous devez taper l'adresse suivante : <http://www.scolinfo.net>



Vous arrivez à l'écran ci-contre.

Vous devez mettre dans **Identifiant** et **Mot de passe**, les informations données par le secrétariat. **Attention à bien respecter les majuscules et les minuscules.**





Remarque : si vous avez deux enfants, il n'y a qu'un seul identifiant.

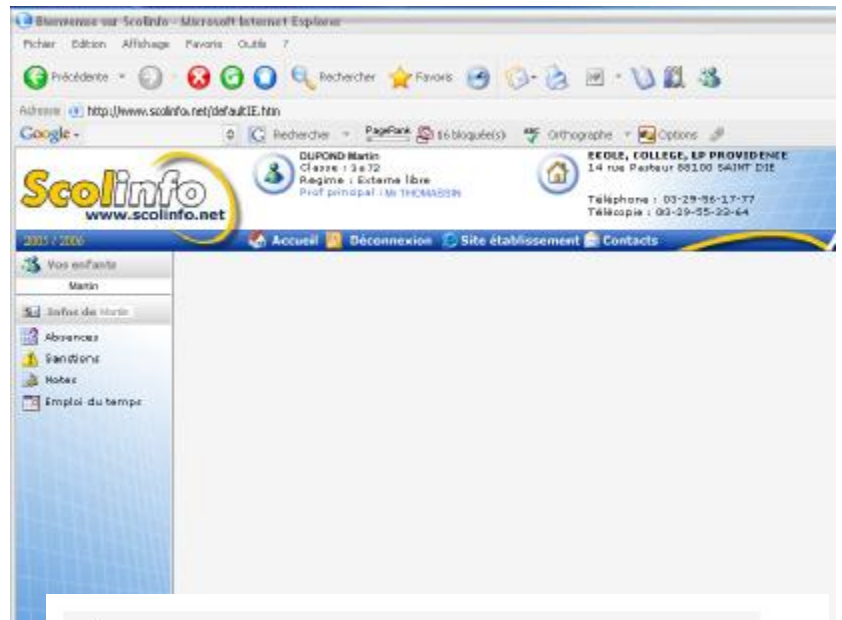


• Choix des rubriques

Une fois l'identification réussie, vous devez obtenir l'écran ci contre :

Vous avez le choix entre 4 rubriques

-  Absences
-  Sanctions
-  Notes
-  Emploi du temps



Voyons en détails les différentes parties

Absences

Cliquez sur l'icône suivante



Vous obtenez l'écran ci-contre

Ceci correspond à l'ensemble des absences et des retards depuis le début de l'année scolaire

Absences	
	✓ Absence du mercredi 19 octobre 2005 de 07:55 à 11:50 Motif : Maladie Justifiée
	✓ Absence du mardi 18 octobre 2005 de 07:55 à 16:55 Motif : Maladie Justifiée
	✓ Retard du lundi 17 octobre 2005 de 13:50 à 16:55 Motif : Maladie Justifié
	✓ Retard du mardi 11 octobre 2005 de 07:55 à 08:12 Motif : Rendez-vous médical Justifié
	✗ Absence du vendredi 30 septembre 2005 de 14:50 à 15:50 Motif : Inconnu Non justifiée
	✓ Retard du jeudi 29 septembre 2005 de 07:55 à 08:05 Motif : Transport Justifié

Sanctions

Cliquez sur l'icône suivante



Vous obtenez l'écran ci-contre

Ceci correspond à l'ensemble des sanctions depuis le début de l'année scolaire

Sanctions	
	✓ jeudi 22 septembre 2005 - Donnée par : Motif : Transgression de règles Sanction : 1 Retenue comportement Effectuée le mercredi 28 septembre 2005
	✓ jeudi 15 septembre 2005 - Donnée par : Motif : Transgression de règles Sanction : 1 Retenue comportement Effectuée le mercredi 21 septembre 2005

Notes

Cliquez sur l'icône suivante



Vous obtenez l'écran ci-contre

Ceci correspond à l'ensemble des notes depuis le début de l'année scolaire

L'onglet *Relevé de notes* vous permet d'obtenir l'ensemble des notes. Vous pouvez changer bien sur la période de visualisation en cliquant sur la double flèche au bout du cadre période

Notes		
Relevé de notes		
Période : Année scolaire 2005/2006 - du 02/09/2005 au 04/01/2006		
Matière	Noyenne	Notes
Moyenne générale Monsieur ZENNER	9,2	
... Moyenne Littéraire	9,7	
..... Français Monsieur ZENNER	9,3	
..... Hist-Géo Ed Civique Monsieur BRULLIA	10	
..... Anglais 1 Madame COLENO	2,3	
..... Espagnol 2 Madame DEGRELLE	8,8	
... Moyenne scientifique	7,8	
..... Mathématiques Madame MAHMOUDI	5,3	

Période : 2ème période - du 08/10/2005 au 02/12/2005	
Année scolaire 2005/2006 - du 02/09/2005 au 04/07/2006	
1er trimestre 2005/2006 - du 02/09/2005 au 02/12/2005	
1ère période - du 02/09/2005 au 07/10/2005	
2ème période - du 08/10/2005 au 02/12/2005	
2ème trimestre 2005/2006 - du 03/12/2005 au 10/03/2006	
3ème période - du 03/12/2005 au 20/01/2006	
4ème période - du 22/01/2006 au 10/03/2006	
3ème trimestre 2005/2006 - du 11/03/2006 au 19/05/2006	
5ème période - du 11/03/2006 au 19/05/2006	

sieur BRULLIA

L'onglet bulletin vous permet de voir et d'imprimer le bulletin scolaire correspondant à la période choisie. Si les enseignants formulent les appréciations par informatique, vous les verrez apparaître

L'onglet général vous permet d'avoir le récapitulatif de l'ensemble des notes

📅 Emploi du temps

Cliquez sur l'icône suivante



Vous obtenez l'écran ci-contre

Vous pouvez donc visualiser l'emploi du temps de votre enfant

Emploi du temps				
	Lundi	Mardi	Mercredi	Jedi
07:55 - 08:55	YDC	07:55 - 08:55 PHYS	07:55 - 08:55 TECHN	07:55 - 08:55 MATH
zenner salle :223	henry salle :222	thomassin salle :401	mahmoudi salle :124	
09:50 - 09:50	09:50 - 09:50 LATIN	09:50 - 09:50 AGLI	09:50 - 09:50 PHYS	09:50 - 09:50 FRANC
zenner salle :223	michel salle :512	henry salle :212	zenner salle :223	
10:00 - 11:00	10:00 - 11:00 FRANC	10:00 - 11:00 DP	10:00 - 11:00 FRANC	10:00 - 11:00 SVT
zenner salle :223	thomassin salle :odi	zenner salle :223	zorra salle :211	
10:55 - 11:55	10:55 - 11:55 H GEO	10:55 - 11:55 ESPI	10:55 - 11:55 H GEO	10:55 - 11:55 DP
brullard salle :221	degnelle salle :224	brullard salle :221	thomassin salle :cdi	
		13:05 - 14:05 DP thomassin		

COUT DE BASE D'UN COLLÈGIEN

2011-2012

COLLÈGE

Le coût d'un élève externe [396.50 €] comprend la contribution familiale, l'ensemble des fournitures et des consommables (dessin, technologie, etc...) et les différentes cotisations (diocésaine, enseignement catholique et sportive).

Le coût de la demi-pension [1215.50 €] (= coût d'un élève externe [396.50 €] + Coût de la demi-pension [819.00 €] : Le prix de la demi-pension correspond à quatre repas (lundi, mardi, jeudi, vendredi) sur l'ensemble des semaines ouvrables de l'année scolaire, ce prix ne tient pas compte de la réduction liée aux périodes de stages, variable selon le niveau de scolarité.

	Prélèvement Automatique En 9 fois	Règlement Par chèques Ou en espèces Tous les 2 mois	Règlement Annuel En 1 fois
Elève externe	44.06 €	79.30 €	396.50 €
Elève demi-pensionnaire	135.06 €	243.10 €	1215.50 €

✓ le prix du ticket pour un repas occasionnellement est de **6.15 €**

- Bourses nationales d'études (se renseigner auprès de M. Ignatio).
- Fonds social cantine pour les ½ pensionnaires (se renseigner auprès du Chef d'établissement).
- Aides spécifiques et particulières des conseils régionaux pour le transport (se renseigner auprès de Melle Demetz).

Une réduction sur la contribution familiale est accordée dès le deuxième enfant dans l'établissement :

Si vous avez 2 enfants : remise de 5 % sur la contribution familiale du 2^{ème} enfant,
Si vous avez 3 enfants : remise de 10 % sur la contribution familiale du 3^{ème} enfant,
Si vous avez 4 enfants : remise de 15 % sur la contribution familiale du 4^{ème} enfant.

CONDITIONS FINANCIERES

Pour répondre à la demande des familles et améliorer le fonctionnement du service comptabilité, nous établissons **une seule facture annuelle** au cours du mois de Septembre.

A/ LA FACTURE ANNUELLE comprendra :

- **LA CONTRIBUTION FAMILIALE** : Tout ce qui n'est pas prit en charge par l'état et les collectivités (loyer, entretien des locaux, entretien et achat du matériel scolaire...)
- **L'ENSEMBLES DES FOURNITURES** : Les Fournitures scolaire et les consommables (Dessin, Technologie, Photocopies,...)
- **AUX DIFFERENTES COTISATIONS** : Cotisation Diocésaine, enseignement catholique et sportive.

En cas de modifications intervenant en cours d'année, une facture rectificative sera établie.

B/ VOUS AVEZ LE CHOIX ENTRE TROIS MODES DE REGLEMENT :

Le changement du mode de règlement est à adresser au Chef d'établissement au plus tard pour le 5 septembre. Ce choix étant définitif pour l'année.

Ø **LE REGLEMENT EN UNE FOIS**

Dès réception de la facture annuelle vous libérant de tout souci pour l'année complète. Cela peut être une bonne manière d'employer l'allocation de rentrée scolaire.

Ø **LE REGLEMENT PAR PRELEVEMENT AUTOMATIQUE**

pour utiliser ce mode de règlement, compléter **l'autorisation de prélèvement jointe** à cette plaquette et fournir **un relevé d'identité bancaire**.

Neuf prélèvements seront effectués tous les 5 de chaque mois, du mois d'octobre au mois de juin. L'échéancier se trouvera sur la facture annuelle.

Pour éviter les frais bancaires inutiles, il est nécessaire de veiller au bon approvisionnement du compte.

Ø **LE REGLEMENT PAR CHEQUE OU EN ESPECES TOUS LES DEUX MOIS**

le règlement devra intervenir pour le 5 de chacun des mois que vous trouverez précisés sur la facture annuelle (octobre, décembre, février, avril, juin).

Les règlements étant relativement peu espacés, en cas de retard, un rappel vous sera systématiquement envoyé à partir du 15 du mois de règlement. Cette mesure est destinée à éviter des cumuls de règlements qui ne sont pas toujours faciles à gérer dans une trésorerie familiale.

En cas de retard de paiement égal à deux mois, les services repas devront être réglés à l'aide de tickets. Une facture rectificative, sur laquelle sera supprimé la restauration, vous sera alors adressée. Cette mesure est destinée à nous permettre de payer avec régularité la société de restauration.

Pour que le système fonctionne correctement, il est indispensable que vous conserviez la facture annuelle à votre disposition tout au long de l'année pour veiller, suivant le mode de règlement choisi, soit à l'approvisionnement de votre compte, soit au respect des échéances.

Ne pas hésiter à nous interroger en cas de difficulté.

PS 1 : En cas de retard de paiement pour le règlement des tickets (restauration), un rappel peut vous être adressé. Au deuxième rappel, l'économat établit une facture. L'établissement de cette facture vous coûtera en sus 6 euros.

PS 2 : Adhésion annuelle à l'association de parents d'élèves (APEL) : cette adhésion est facultative. L'appel de cotisation est joint avec la facture annuelle. Si vous ne souhaitez pas adhérer à l'association, vous pourrez l'indiquer à l'aide du coupon qui vous sera fourni.

L'Association des Parents d'Elèves de l'Enseignement Libre

vous souhaite la bienvenue.

L'APEL, ce sont des parents d'enfants scolarisés de la maternelle au collège.

L'APEL est le lien entre les parents, le corps enseignant et l'équipe de direction.

En vous représentant lors des divers conseils,

En vous accueillant lors des portes ouvertes,

En organisant des rencontres, des manifestations,

En participant ou en soutenant les enseignants dans

leurs projets de classe.

Pour nous rejoindre au sein de l'Association afin de participer à la vie de l'Etablissement de votre enfant :

✚ *En adhérant par l'intermédiaire d'une cotisation qui s'élève à 16 euros par famille. Elle comprend les cotisations nationales, un abonnement à la revue « Famille et Education » et une partie pour notre association.*

✚ *Nous retrouver lors des différentes manifestations pour nous apporter votre aide.*

CONVIVIALITE ET BONNE HUMEUR SERONT AU RENDEZ-VOUS

Contact : Mme VINCENT Martine Présidente au 06.60.04.63.95.

APEL Notre Dame de La Providence

14 rue Pasteur

88100 SAINT-DIE DES VOSGES